CONCOURS ÉCHELLES RÈGLEMENTS

1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours débute le 14 novembre 2017 et prend fin le 23 novembre 2017 à minuit.

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne abonnée à la *Question du jour* à l'exception des employés et des membres de l'exécutif de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et des membres de leur famille.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour courir la chance de gagner l'une de ces échelles, il suffit de répondre à la *Question du Jour* de l'une des dates suivantes : 14, 16, 21 ou 23 novembre 2017. Il est possible de participer aux quatre tirages. Une seule participation par personne par tirage sera acceptée. La réponse à la question devra parvenir à la Corporation des maîtres électriciens du Québec par courriel à l'adresse suivante : info@cmeq.org avant minuit le jour même de la question concernée.

Le courriel de participation devra comprendre les renseignements suivants :

En objet inscrire : Concours d'échelles Werner

Dans le texte indiquer : La réponse à la question ainsi que le nom et le numéro de téléphone du participant.

Pour chaque date, un gagnant sera tiré au hasard parmi les bonnes réponses reçues. À chaque question, après la désignation d'un gagnant, les participations reçues seront détruites. Le gagnant pourra choisir, parmi les échelles disponibles celle qu'il désire.

4. LE PRIX ET SA VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL

Quatre échelles coulissantes en fibre de verre de marque Werner.

Deux échelles de 24 pi d'une valeur approximative de 315 \$.

Deux échelles de 40 pi de classe 1A et ayant une capacité de charge de 136 kg d'une valeur approximative de 650 \$.

5. TIRAGE AU SORT DES PRIX ET PRISE DE POSSESSION DES PRIX

Le tirage sera fait par un représentant de la CMEQ aux bureaux même de la Corporation, 5925, boul. Décarie, Montréal (Québec) H3W 3C9 sur l'heure du dîner, le lendemain de la publication des questions, soit les 15, 17, 22 et 24 novembre 2017. Les noms des gagnants seront publiés dans le numéro de décembre de *L'informel*.

Les gagnants seront avisés par téléphone au numéro apparaissant sur leur courriel de participation.

Il sera de la responsabilité des gagnants de venir chercher leur prix dans un délai de 30 jours à compter de la date où ils auront été désignés gagnants.